



## 16 300 entreprises susceptibles d'être concernées par une transmission dans les 10 ans en Bourgogne-Franche-Comté

**E**n Bourgogne-Franche-Comté, 16 300 petites ou moyennes entreprises ont un dirigeant âgé de 55 ans ou plus en 2016. Au cours des dix années suivantes, ils prendront pour la plupart leur retraite en ayant pris soin de céder leur entreprise à un repreneur. C'est une étape importante à titre personnel et aussi un enjeu économique et social fort pour maintenir l'activité dans chaque territoire et pérenniser les 43 800 emplois qui en dépendent. C'est dans le commerce et la construction que les transmissions potentielles sont les plus nombreuses. Plus du tiers des entreprises sont dirigées par un senior dans la Nièvre et l'Yonne, ce sont les départements les plus concernés par le phénomène.

Hugo Andrieu, Guillaume Volmers (Insee)

Afin de favoriser les transmissions d'entreprises au bénéfice du dynamisme économique et de l'emploi dans les territoires, des mesures d'accompagnement sont mises en place par les pouvoirs publics. Au niveau national, la loi Pacte contient trois mesures directes destinées à faciliter le passage de témoin : encouragement du recours au crédit vendeur qui permet au cédant de proposer un prêt au repreneur, crédit d'impôt reprise et allègement administratif du Pacte Dutreil.

### 16 300 entreprises susceptibles d'être concernées

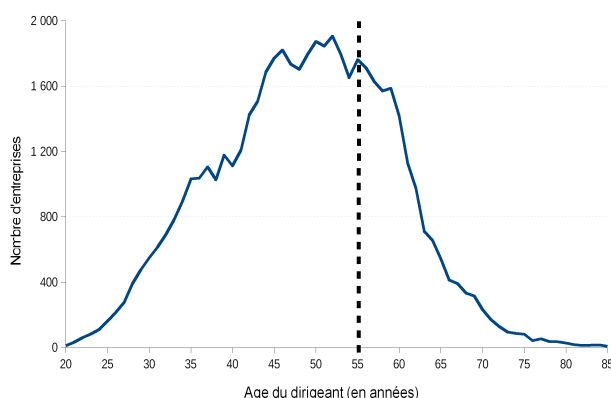
En Bourgogne-Franche-Comté, le tissu économique local compte 51 800 entreprises individuelles ou commerciales de moins de 250 salariés, hors agriculture et professionnels de santé en 2016 (*champ de l'étude*). Parmi celles-ci, 16 300 ont un dirigeant âgé de 55 ans ou plus (*figure 1*). Ce sont donc près d'un tiers (31 %), tout comme en France métropolitaine, de ces entreprises régionales qui peuvent voir partir à la retraite leur dirigeant dans les dix années à venir. La Corse est la région la plus exposée avec 34 %, à l'opposé, Pays de la Loire est la moins concernée avec 27 %.

À travers le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, le Conseil régional se donne comme objectif de fluidifier ce processus de transmission, une démarche complexe qu'il faut anticiper. Le chef d'entreprise qui veut partir à la retraite doit se préparer plusieurs années à l'avance pour cette étape importante qui est la cession d'un capital matériel, d'un réseau, d'une clientèle à un repreneur. De nombreux professionnels sont à la recherche d'une société ou d'une activité déjà constituée : une reprise coûte souvent moins cher qu'une création et le taux de survie est meilleur.

Un quart des entreprises potentiellement concernées par une transmission sont dirigées par des femmes en Bourgogne-Franche-Comté, comme en France. On retrouve ces mêmes parts dans l'ensemble des entreprises.

### 1 31 % des entreprises sont dirigées par un senior

Répartition des entreprises régionales\* selon l'âge du dirigeant en 2016



\*voir champ de l'étude

Sources : Insee, base des non-salariés 2016, DADS 2016

### Commerce et construction, secteurs d'activité où les transmissions potentielles sont les plus nombreuses

Près de 70 % des entreprises potentiellement à transmettre relèvent du commerce, de la construction, des services aux entreprises et de l'hébergement-restauration (*figure 2*).

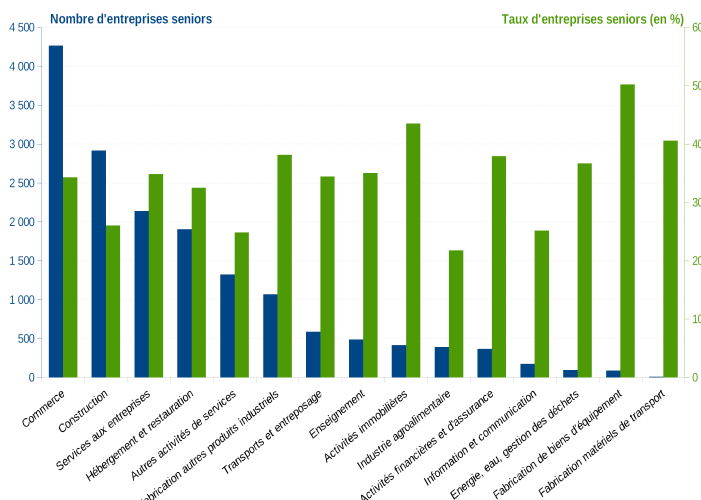
Cependant, les entreprises dirigées par des seniors sont globalement plus fréquentes dans l'industrie, les activités immobilières et les activités financières et d'assurance.

Une partie des dirigeants souhaitent continuer d'exercer. D'autres ne trouvent pas facilement de repreneurs lorsque l'activité de l'entreprise est en déclin dans un secteur qui manque de débouchés ou de rentabilité. L'investissement nécessaire à la remise aux normes des installations peut aussi être un frein, ainsi qu'un prix de vente élevé (*encadré*).

En revanche, le secteur de la construction, qui comporte des métiers présentant une forte pénibilité, a une part de dirigeants seniors plus faible et l'enjeu de renouvellement semble donc moindre.

## 2 4 300 entreprises dirigées par des seniors dans le commerce

Répartition des entreprises\* ayant un dirigeant de 55 ans ou plus et taux de ces entreprises seniors par secteur d'activité, en 2016



\*voir champ de l'étude

Lecture : 34 % des entreprises du commerce sont dirigées par un senior, cela représente 4 300 entreprises.

Sources : Insee, base des non-salariés 2016, DADS 2016

## Plus de 43 800 emplois en jeu, dont deux tiers dans des entreprises ne dépassant pas 5 salariés

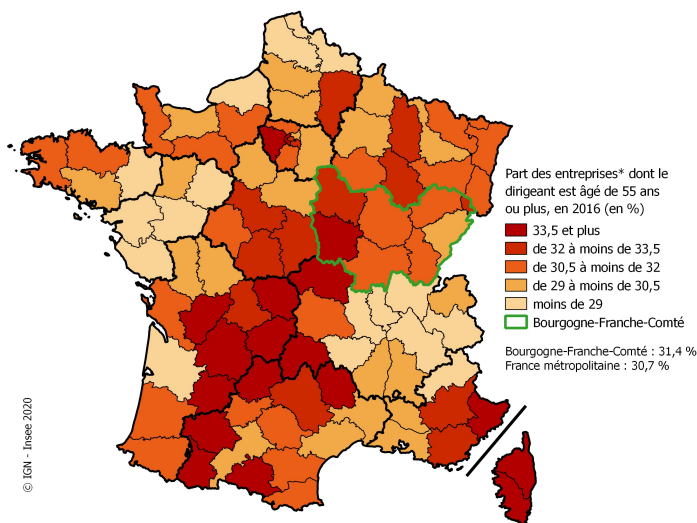
Plus de 43 800 emplois sont liés aux entreprises à transmettre. Aux 16 700 dirigeants s'ajoutent 27 100 salariés, travaillant dans les 43 % d'entreprises employeuses. Deux tiers de ces emplois sont concentrés dans des entreprises de 5 salariés ou moins. Les entreprises de 20 à 249 salariés sont les moins nombreuses, mais c'est dans celles-ci que la part de dirigeants seniors est la plus forte, avec 41 %. Ce sont aussi celles qui présentent un fort enjeu pour préserver l'emploi.

### L'ouest de la région davantage concerné par les transmissions

Les départements ayant le plus d'entreprises à transmettre sont la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire mais les plus exposés au vieillissement des dirigeants sont la Nièvre et l'Yonne avec respectivement 34 % et 33 % des chefs d'entreprise seniors. Le Doubs est le moins exposé avec 29 % (figure 3).

Comme en France, les cinq secteurs d'activités qui concentrent le plus d'entreprises à transmettre sont les mêmes dans tous les départements de Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit du commerce, de la construction, des services aux entreprises (toutefois un peu moins présents dans la région), de l'hébergement-restauration et des autres activités de services, excepté dans le Jura où ce dernier secteur est devancé par la fabrication d'autres produits industriels notamment la métallurgie, la plasturgie et le travail du bois.

## 3 La Nièvre très concernée par les transmissions potentielles



\*voir champ de l'étude

Sources : Insee, base des non-salariés 2016, DADS 2016

## 1 550 établissements sont transmis chaque année

Entre 2015 et 2018, 1 550 établissements sont transmis en moyenne chaque année dans la région, un tiers relève du commerce et 27 % de l'hébergement-restauration. Le montant de ces cessions est en moyenne de 192 000 €. Il varie en fonction d'éléments comme la taille des biens immobiliers à reprendre, le rachat de brevets, la valorisation ou non de la clientèle, le rapport offre/demande et également de divers ratios de rentabilité. C'est dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques que les prix de vente sont les plus importants. Ils approchent 1,3 million d'euros en moyenne. Viennent ensuite les activités industrielles notamment manufacturières. Dans les prix de vente les plus bas figurent certaines activités de services, notamment l'enseignement (74 000 €).

Sources : Decidata, BODACC, traitements Chambre de commerce et d'industrie

Le taux de renseignement du prix de vente par établissement est en moyenne de 71 % par secteur car ne sont pas prises en compte les ventes multi-établissements.

## Champ de l'étude

Parmi les 134 000 entreprises régionales de Bourgogne-Franche-Comté, c'est-à-dire celles qui ont leur siège dans la région et y ont au moins 80 % de leurs effectifs ou de leurs établissements, le champ de l'étude porte sur 51 800 petites et moyennes entreprises actives au 31 décembre 2016.

Ce sont des entreprises individuelles ou sociétés commerciales, n'appartenant pas un groupe, n'employant pas plus de 250 salariés, hors secteurs de la santé et de l'agriculture et hors auto-entrepreneurs.

Sont ainsi exclues les sociétés anonymes (SA), les entreprises appartenant à un groupe ou les entreprises de 250 salariés ou plus, pour lesquelles le départ à la retraite du dirigeant ne remet pas forcément en question la survie de l'entreprise, du fait que la structure de son capital facilite sa transmission. Les auto-entrepreneurs sont également exclus du champ de l'étude. Si ce type d'entreprise est intimement lié à la personne qui la porte, elle n'a souvent que peu d'actifs à transmettre et n'entre donc pas dans un processus de transmission classique. Sont exclus aussi les agriculteurs, pour lesquels intervient également la question du foncier (transmission de l'exploitation ou vente des terres), ainsi que les professionnels de santé qui sont confrontés à des modalités et contraintes particulières de transmission et de reprise de leur activité, notamment du fait des professions réglementées. Ces deux derniers domaines font en outre l'objet de politiques publiques spécifiques d'accompagnement.

## Pour en savoir plus

- « Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi dans nos territoires », rapport des sénateurs Nougéin C. et Vaspart M., février 2017.
- « Favoriser la transmission d'entreprise en France : diagnostic et propositions », rapport de la députée Dombre-Coste F., juillet 2015.
- Volmers G., Leseur B., « Les très petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté : un maillon clé de l'économie », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 29, mars 2018.

Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :  
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2020



Insee  
Mesurer pour comprendre  
Bourgogne-Franche-Comté